

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Amélioration de la supervision de la sécurité

IOSA – LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ DES PROCÉDURES D'EXPLOITATION DE L'IATA

(Note présentée par l'Association du transport aérien international – IATA)

SOMMAIRE

Le programme de vérification de la sécurité des procédures d'exploitation de l'IATA (IOSA) est un élément important du programme de sécurité en six points de l'IATA. L'IOSA poursuit deux objectifs fondamentaux: améliorer la sécurité opérationnelle et réduire le grand nombre d'audits inter-transporteurs qui sont effectués actuellement. Mis en place en 2003 avec l'appui unanime des membres de l'IATA, le programme est maintenant complètement en fonction. Les résultats des audits indiquent au transporteur les tendances qui se dessinent ou les secteurs qui exigent une attention spéciale afin d'en améliorer l'exploitation. L'audit peut également aider un État en complétant ses propres activités de supervision.

1. DONNÉES DE BASE

1.1 L'IOSA est un système d'évaluation mondialement reconnu conçu pour évaluer la gestion de l'exploitation et les systèmes de contrôle d'un transporteur aérien. L'IOSA utilise des principes d'audit universels. Les audits sont effectués d'une manière normalisée et constante. Dès les premières étapes de planification du projet, l'IATA a pris un certain nombre de décisions qui ont guidé la mise en œuvre. Ces décisions étaient les suivantes :

- l'élaboration d'un ensemble de normes IOSA couvrant tous les aspects de l'exploitation qui contribuent à la sécurité des procédures. *(Ces normes font partie du Manuel de normes IOSA qui comprend, entre autres, toutes les normes correspondant aux annexes de l'OACI);*

¹ Toutes les versions linguistiques sont fournies par l'IATA.

- la participation de l'OACI et des principales autorités réglementaires à la rédaction des normes et à l'élaboration du programme en général;
- l'IATA n'effectuerait pas elle-même les audits; elle accrédirait plutôt des organismes d'audit qui répondraient à des critères bien précis. Tout auditeur IOSA devrait répondre à des normes strictes d'expérience et de formation et cette formation serait offerte par un établissement accrédité par l'IATA.

1.2 Depuis septembre 2003, vingt transporteurs aériens ont fait l'objet d'un audit. C'est le début d'un ambitieux programme visant à faire l'audit de chacun des 275 membres de l'IATA au cours des prochaines années. Un audit IOSA normal suppose la présence sur place de 6 auditeurs durant cinq jours. On examine les domaines qui constituent des indicateurs de la sécurité des procédures d'un transporteur : organisation corporative et gestion; opérations de vol; contrôle de l'exploitation et répartition des vols; ingénierie et entretien des appareils; opérations en cabine; traitement des appareils au sol; activités de fret, sécurité de l'exploitation.

2. ORGANISMES D'AUDIT

2.1 Les organismes qui doivent effectuer les audits IOSA font l'objet d'une sélection rigoureuse. Chaque compagnie candidate fait l'objet d'un examen exhaustif et minutieux. On examine les questions techniques, légales, financières et autres, afin de s'assurer que tous les organismes d'audit répondent aux critères très sévères qui ont été établis. L'IATA a pour tâche de superviser la conduite et la qualité du Programme IOSA. À ce titre, elle se réserve le droit d'assister à tout audit effectué par un organisme d'audit. En date de juin 2004, l'IATA a accrédité six organismes répartis sur un vaste territoire et offrant aux transporteurs un service global.

3. REGISTRE

3.1 Le registre IOSA est une liste de toutes les compagnies qui ont subi avec succès un audit IOSA. L'enregistrement est fait une fois que l'audit est complété et reste en vigueur pour une période de 24 mois, après quoi un autre audit IOSA doit être effectué. Un transporteur qui serait susceptible d'auditer un autre transporteur, par exemple en vue d'un partage de codes, peut consulter le registre IOSA, accessible à tous, afin de vérifier si le transporteur qui l'intéresse a subi un audit IOSA. Si c'est le cas, il pourrait demander à consulter le rapport d'audit complet. Ce faisant, il évitera d'avoir à effectuer son propre audit. Même si l'IATA est dépositaire du rapport d'audit, ce dernier demeure la propriété du transporteur et le contenu ne pourra en être divulgué que si le transporteur y consent expressément.

4. RÔLE DES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉTAT

4.1 L'OACI et un certain nombre d'autorités réglementaires ont participé à l'élaboration du Programme IOSA. La FAA aux États-Unis, Transports Canada, les JAA de la Commission européenne et le Bureau de la sécurité de l'aviation civile de l'Australie ont appuyé le projet et y ont fortement contribué.

4.2 Pour que le Programme IOSA connaisse le succès, les autorités réglementaires du monde entier doivent, à tout le moins, connaître le concept de base de l'IOSA et ce que le programme veut

accomplir. Mais ce n'est qu'un début. L'IATA estime que les États peuvent trouver dans ce programme un moyen de renforcer et d'étendre leur supervision tout en faisant meilleur usage de leurs ressources limitées. Les autorités réglementaires peuvent avoir accès aux rapports d'audit IOSA et utiliser cette information dans le cadre de leurs activités de supervision. Reconnaisant que les autorités réglementaires jouent un rôle crucial pour le Programme IOSA, le Comité de supervision de l'IOSA a admis des représentants de ces organismes de réglementation parmi ses membres. En date de juin 2004, on y retrouve donc des représentants de la FAA des États-Unis, de Transports Canada, de la CASA d'Australie, de la DGAC de France, de la CAA de Scandinavie, de la CAAC de Chine, de la Commission européenne et de la PCA d'Arabie saoudite.

5. L'AVENIR

5.1 Après avoir favorisé le développement et la mise en œuvre du Programme IOSA, l'IATA doit maintenant s'assurer du succès de son application, de sa gestion au jour le jour et du contrôle de la qualité. L'IATA va continuer à superviser l'accréditation des organismes d'audit et des établissements de formation, à s'assurer du développement continu des normes et pratiques IOSA et à gérer la banque de données centrale des rapports d'audit IOSA. De plus, l'IATA va exercer un contrôle de la qualité pour en garantir l'uniformité, tout en travaillant avec les transporteurs et les organismes de réglementation pour s'assurer que le programme répond à leurs besoins. Il est prioritaire pour l'IATA d'obtenir une certification ISO 9000 pour IOSA.

5.2 Les audits vont fournir une foule de renseignements qui serviront, en premier lieu, à améliorer le processus d'audit et les normes. En particulier, les résultats des audits peuvent servir à identifier des tendances ou des secteurs où une attention accrue permettrait d'améliorer la sécurité. Ces données pourraient aussi être comparées à celles provenant des audits de l'OACI auprès des États.

5.3 Pour l'IOSA, l'avenir est prometteur. Les avantages sont évidents et le programme est maintenant bien rodé. L'IATA envisage avec optimisme la collaboration future avec l'OACI et les États pour faire en sorte que les transporteurs aériens et les États adoptent l'IOSA comme norme pour la vérification de la sécurité des procédures d'exploitation des compagnies aériennes.

6. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

6.1 L'IATA invite l'Assemblée à reconnaître l'IOSA comme étant un effort international valable en vue d'améliorer la sécurité de l'exploitation des compagnies aériennes tout en offrant aux États un complément à leurs activités réglementaires de supervision.